

Vendredi 1^{er} février 2019
Maison de la Chimie, 75007 Paris



Cadre réservé à l'organisation

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 28 janvier 2019

à MCO CONGRÈS - JABD 2019 - Villa Gaby 285 Corniche Kennedy - 13007 Marseille
Tél. : 04 95 09 38 00 – Fax : 04 95 09 38 01 – e-mail : kim.marsilj@mcocongres.com

Ou inscrivez-vous directement sur www.jabd.fr

(Dr, Mme, Mlle, M.) Nom..... Prénom :

Organisme :

Fonction / Service :

Adresse (préciser si personnelle ou professionnelle) :

.....

Code postal : Ville : Pays :

Tél. : Mail :

J'accepte de recevoir d'autres informations de notre part (newsletter, invitation, prix de recherche)

DROITS D'INSCRIPTION

Accès aux conférences	Avant le 1 ^{er} déc. 2018	Après le 1 ^{er} déc. 2018
Tarif général	<input type="checkbox"/> 100€	<input type="checkbox"/> 140€
Tarif spécial diététicien hospitalier ou libéral	<input type="checkbox"/> 60€	<input type="checkbox"/> 90€
Tarif réservé aux étudiants de moins de 28 ans (sur justificatif)	<input type="checkbox"/> 30€	<input type="checkbox"/> 45€
Déjeuner optionnel (repas assis*)	<input type="checkbox"/> Oui 48€	
TOTAL€	

*Le nombre de repas étant limité, ils sont attribués dans l'ordre d'arrivée des bulletins aux personnes ayant acquitté la participation
Liste des restaurants et sandwicheries du quartier disponible sur le site internet ou sur demande.

RÈGLEMENT

CHÈQUE (établir à l'ordre de : MCO Congrès)

Chèque n° Banque :

VIREMENT BANCAIRE (merci de nous joindre la copie du virement et de préciser dessus le nom du congressiste)

RIB Caisse D'Epargne ; Code banque 11315 ; Code guichet 00001 ; Compte N° 08011326289 ; Clé 21

IBAN : FR76 1131 5000 0108 0113 2628 903 – BIC : CEPAFRPP131

N° de SIRET/SIREN : 383 730 181 00039 – Code APE : 8230 Z

RÈGLEMENT DIFFÉRÉ : autorisé uniquement pour **CENTRE HOSPITALIER** **ORGANISMES ASSIMILES**

Nom du responsable / comptable :

Adresse de facturation :

.....

NOUVEAUTE :

Un numéro FMC est
maintenant disponible
93131347413

Signature :

Cachet :

ANNULATION : Aucune annulation après le 28 janvier 2019 ne pourra faire l'objet d'un remboursement, même en cas de non présentation au congrès.